

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

**EXTRAIT N° 44.17 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Membres du Conseil Communautaire :

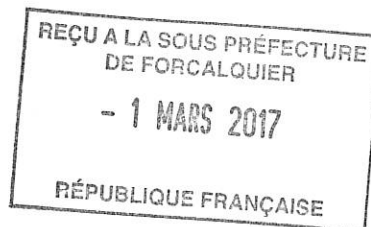
- En exercice : 92 (1 élu démissionnaire)
- Présents ou représentés : 81
- Votants : 81
- Suffrages exprimés : 81 (81 pour)
- Secrétaire de séance : M. Nicolas JAUBERT

SEANCE DU 20 FEVRIER 2017

Le vingt février deux mille dix-sept, à dix-huit heures trente, le conseil de communauté dûment convoqué le quatorze février deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Serres, sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la CCSB.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Bruno LAGIER
- Pour la commune de Bayons : M. Patrick AURIAULT
- Pour la commune de Bellaffaire : Mme Marie-Claude NICOLAS-ARNAUD
- Pour la commune de Bruis : M. Gérard TENOUX représenté par M. Damien DURANCEAU à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Nathalie BOURGEOUD
- Pour la commune de Chanousse : M. Luc BLANCHARD
- Pour la commune de Châteaufort : M. Nicolas JAUBERT
- Pour la commune de Clamensane : M. René FERRENQ
- Pour la commune d'Entrepierras : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe :
 - M. Edmond FRANCOU
 - M. Damien DURANCEAU
 - M. Daniel NUSSAS
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Pierre : M. Eric ODDOU représenté par sa suppléante Mme Elisabeth GILLIBERT
- Pour la commune de Laborel : M. Jean-Louis PASCAL
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - Mme Henriette MARTINEZ
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Laurent MAGADOUX
 - M. Gino VALERA
 - M. Robert GARCIN
 - M. Michel JOANNET
 - M. Jean-Michel REYNIER
- Pour la commune de Lazer : Mme Patricia MORHET RICHAUD représentée par son suppléant M. André GUIEU
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN représenté par M. Patrick AURIAULT à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Séverine MARTIN
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Méreuil : Mme Odile REYNAUD



- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY
 - M. Didier CONSTANS
- Pour la commune de Monétier Allemont : M. Frédéric ROBERT
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montmorin : Mme Evelyne AUBERT
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune d'Orpierre : Mme Julie RAVEL
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane KUQI
- Pour la commune de Rosans : Mme Josy OLIVIER
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Louis REY
- Pour la commune de Saint Geniez : Mme Lucienne BARBERO
- Pour la commune de Sainte Marie de Rosans : M. Jean-Louis CORREARD
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
 - M. Bernard MATHIEU
 - Mme Marie-Christine SCHUMACHER
 - Mme Arlette CLAVEL MAYER
- Pour la commune de Sigottier : Mme Michèle REYNAUD
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - M. Franck PERARD
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Marcel BAGARD
 - M. Nicolas LAUGIER représenté par M. Michel AILLAUD à qui il a donné procuration
 - M. Michel AILLAUD
 - Mme Sylvia ODDOU représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
 - Mme Christiane TOUCHE
 - M. Christian GALLO représenté par M. Franck PERARD à qui il a donné procuration
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Christine REYNIER
 - M. Jean-Philippe MARTINOD représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration
 - Mme Céline GARNIER
 - M. Christophe LEONE
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Abel JOUVE
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS
 - M. Albert MOULLET
 - Mme Isabelle BOITEUX
- Pour la commune de Valavoire : Mme Christiane RICHIER-PEIRETTI
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marguerite CHEVALIER représentée par M. Edmond FRANCOU à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard MEFFRE.

Absents non représentés :

- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : M. Pierre-Yves BOCHATON
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MASSOT
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ

- Pour la commune de Sisteron : Mme Christiane GHERBI
- Pour la commune de Sisteron : M. Sylvain JAFFRE
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON

ORDRE DU JOUR : Adhésion au CNAS

Le Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour le personnel des collectivités territoriales est une association à but non lucratif de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, le CNAS propose à ses bénéficiaires un large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Ce sont les collectivités et établissements publics qui adhèrent au CNAS pour leur personnel.

Pendant toute la durée de l'adhésion, l'adhérent s'engage à :

- respecter les statuts et le règlement de fonctionnement du CNAS ;
- acquitter auprès du CNAS sa cotisation annuelle dont le montant est arrêté par le conseil d'administration de l'association (tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2017 : 201,45 euros pour les actifs et 134,63 € pour les retraités) ;
- désigner un interlocuteur dénommé « correspondant du CNAS » chargé d'assurer le relais entre les bénéficiaires des prestations et le CNAS, et de faciliter les échanges de correspondances ;
- désigner un représentant des élus appelé « délégué local élu » ;
- désigner un représentant du collège des bénéficiaires appelé « délégué local agent ».

Les rôles de délégué agent et de correspondant peuvent être assurés par la même personne.

L'adhésion au CNAS se renouvelle tacitement sauf résiliation ou radiation de l'adhérent.

Sur les 7 anciennes communautés de communes, toutes étaient adhérentes au CNAS sauf la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule.

Le coût pour la CCSB en 2017 (calculé sur la base de 90 agents en activité) serait de 18.130,50 €. En comptant les agents retraités, il faudrait ajouter la somme de 673,15 € à la cotisation annuelle.

La commission des ressources humaines qui s'est réunie le 10 février 2017 a donné un avis favorable à l'adhésion de la CCSB au CNAS.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- d'approuve l'adhésion de la CCSB au CNAS pour les agents en activité et les agents retraités ;
- confirme la désignation de Jean SCHULER comme « délégué élu » de la CCSB au CNAS ;
- désigne Christine RABASSE, coordinatrice du service « ressources humaines » de la CCSB, comme « déléguée agent » et correspondante locale au CNAS.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

